



Jugement abusif pour une supposée infection nosocomiale

Par **milord65**, le **29/12/2014 à 10:41**

Bonjour,

J'ai vécu il y a 30 ans avec une personne que j'avais perdue de vue mais dont j'ai découvert récemment qu'elle avait contracté une affection virale alors que nous vivions ensemble. J'ai appris ceci car cette personne a attaqué un établissement de santé où elle avait été hospitalisée à l'époque et où des produits sanguins lui avait été transfusés. J'ai eu accès au jugement sur internet et il s'avère que la contamination par ces produits sanguins a été exclue, les lots n'étant pas contaminés, et reste donc une infection nosocomiale possible qui a, au vu des seules déclarations de la "victime", apparemment été retenue contre l'établissement de santé. 2 choses me choquent dans cette affaire:

A aucun moment je n'ai été informé de cette contamination et donc de la possibilité que je sois également contaminé.

Cette personne, adepte des médecines parallèles ou naturelles, était à la même époque traitée par acupuncture, l'utilisation d'aiguilles à usage unique n'étant pas la norme à cette époque.

Or, les déclarations de cette personnes figurant dans le jugement ne mentionnent à aucun moment ces séances d'acupuncture, cet "oubli" entraînant de facto la mise en cause seule de l'établissement de santé avec à la clé une indemnisation conséquente...

Je ne recherche pas d'indemnisation de quoi que ce soit mais cette mise en cause de cet établissement de santé que je juge abusive heurte mon sens de la justice.

Que conseillez-vous ?